

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU CONTRÔLE DE PRODUCTION EN USINE

Organisme Notifié N° 0370

No. **0370-CPR-3507**

Dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011 du Parlement Européen et du Conseil du 9 mars 2011 (le Règlement Produits de Construction ou RPC), ce certificat s'applique aux produits de construction:

PRODUITS ET SYSTÈMES POUR LA PROTECTION ET LA RÉPARATION DES STRUCTURES EN BÉTON.

▪ SYSTÈMES DE PROTECTION DE SURFACE POUR BÉTON

Mis sur le marché par:

PINTURAS AYELENSES, S.L.

C/ DE LA PINTURA, 9 – POL. IND. SAN JOSÉ
46812 AIELO DE MALFERIT (VALENCIA) ESPAGNE

Et fabriqué dans l'usine:

C/ DE LA PINTURA, 9 – POL. IND. SAN JOSÉ
46812 AIELO DE MALFERIT (VALENCIA) ESPAGNE

Ce certificat atteste que toutes les dispositions concernant à l'évaluation et la vérification de la constance des performances décrites dans l'Annexe ZA de la norme:

EN 1504-2:2004

Sous système 2+ sont appliquées et le contrôle de la production en usine est évalué conformément aux exigences applicables.

Ce certificat fut délivré pour la première fois le 2 août 2019 et restera valable tant que ni la norme harmonisée, ni le produit de construction, ni les méthodes AVCP, ni les conditions de fabrication dans l'usine ne seront pas modifiées de manière significative, sauf suspension ou retrait par l'organisme de certification du produit notifié. Ce certificat est confirmé le 29 juillet 2022.

Date d'expiration: 2 août 2023

Bellaterra, 29 juillet 2022

p.a.



Xavier Ruiz Peña
Managing Director, Product Conformity B.U.



Ce document n'est pas valide sans l'annexe technique correspondante, son numéro correspond à celui du certificat

Vous pouvez vérifier la validité de ce certificat sur notre site web: www.appluslaboratories.com/certified_products

Le fabricant, après avoir complété la procédure d'évaluation de la conformité et la déclaration des performances, peut mettre le marquage CE sous sa responsabilité



0370-CPR-3507

EN 1504-2:2004

PRODUITS ET SYSTÈMES POUR LA PROTECTION ET LA RÉPARATION DES STRUCTURES EN BÉTON.
DÉFINITIONS, EXIGENCES, MAITRISE DE LA QUALITÉ ET ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ.

▪ **PARTIE 2: SYSTÈMES DE PROTECTION DE SURFACE POUR BÉTON**

- Revêtement de façades: **ROKIPLAS 2000** et **ROKIPLAS 2000 ÉLASTOMÈRE**
Principe 2 (MC): Contrôle de l'humidité. Méthode 2.3 revêtement (C)

- Imperméabilisation de Terrasses et Façades: **ÉTANCHÉITÉ** et **MEMBRANE DE POLYURÉTHANE**
Principe 1 (PI): Protection contre les risques de pénétration. Méthode 1.3 revêtement (C)
Principe 2 (MC): Contrôle de l'humidité. Méthode 2.3 revêtement (C)

- Pavements: **PEINTURE ROUTIÈRE**
Principe 5 (PR): Résistance physique / Amélioration de la surface. Méthode 5.1 revêtement (C)